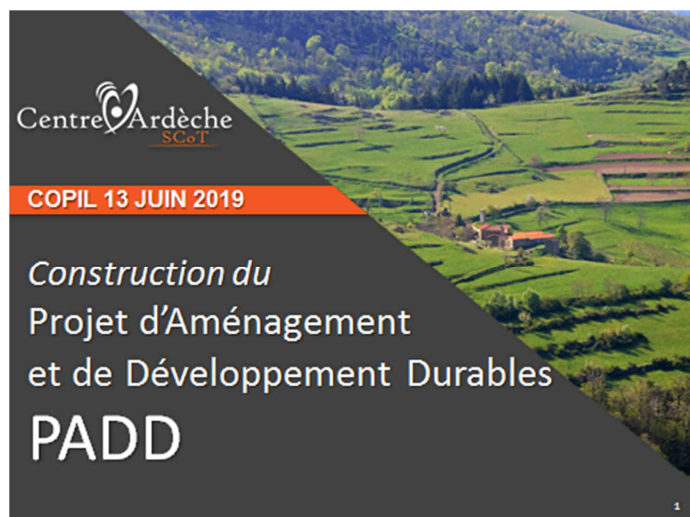


COMPTE RENDU COPIL SCoT**- 13 JUIN 2019 -****Salle du Manouiller, St Sauveur de Montagut, 18h 20h****Présents :**

Jacques MERCHAT, *Président du SCoT, maire de St Priest,*

Jacky CHOSSON, *1^{er} VP SCoT, Adjoint maire de Lamastre,*

Nathalie MALET-TORRES, *2^{ème} VP SCoT, Maire de St Etienne de Serre,*

Brigitte MOREL, *3^{ème} VP SCoT, Adjointe maire de St Agrève,*

François VEYREINC, *4^{ème} VP SCoT, Maire de Lyas*

Alain SALLIER, *5^{ème} VP, Maire de Chalencon*

Véronique CHAIZE, *Adjoint maire de Privas*

Dominique COUTURIER, *Adjoint maire Empurany*

Martine FINIELS, *Maire de Vernoux*

Excusés : Raymond FAYARD

DDT : Albert GRENIER, *Directeur,* Jérôme BOSC *Chef de Service SUT* et Anne Sophie VERGNE *Chargée de mission Planification SUT*

SYMCA : Bénédicte POPIN, Valentin RABIER et Christine MAISONNEUVE

Introduction et présentation de la trame (18h20-19h)

Jacques Merchat précise l'objectif de ce COPIL qui est constitué des élus du bureau SCoT et des services de l'Etat. Il s'agit de présenter l'avancement du projet, les grandes orientations du PADD et de les partager **pour valider ensemble ce point d'étape** essentiel avant la traduction réglementaire dans le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO). Le PADD a été construit avec les élus du territoire suite à plusieurs rencontres : la conférence des communes en septembre, des ateliers thématiques entre novembre et mars puis des ateliers sur chaque territoire au mois de mai.

La volonté partagée des élus, qui s'est affirmée au cours de ces rencontres, s'appuie sur des fondamentaux d'équilibre, de complémentarité, de solidarité, d'attractivité et de respect du territoire. Chacun doit se reconnaître et trouver sa place. **Il s'agit de co-construire ce projet et porter une ambition pour le territoire.** Il s'agit également de bâtir le projet avec les Personnes Publiques Associées, en particulier l'Etat qui a été présent lors des comités techniques. Le terme « d'associé » signifie bien l'apport que chacun doit apporter dans cette construction. **Le COPIL constitue un point d'étape important pour valider le projet à ce stade et continuer à avancer ensemble.**

Les élus précisent leur projet et leurs attentes.

Il est important de considérer le projet dans **sa transversalité** et de ne pas regarder les sujets de manière autonome. En effet, le projet de développement démographique demande la possibilité d'installer des activités économiques pour créer de l'emploi. Ces activités sont diverses et interdépendantes, chacune doit pouvoir trouver sa place.

La spécificité du territoire est son hétérogénéité (vallées, bassins de vie). La vitalité du territoire passe par l'adaptation dont il a su faire preuve suite aux évolutions qui ont eu lieu. Il faut être capable de répondre aux besoins de tous et **notamment ceux qui représentent une importance vitale pour les petites communes**. En effet, le projet ne doit oublier personne, en particulier les petites communes qui composent une part importante du territoire et pour lesquelles le SCoT doit permettre de leur apporter une réponse.

Aujourd'hui le projet ne présente pas d'ambitions démesurées de développement de surfaces commerciales et d'activités mais il y a une **nécessité de développer l'artisanat** qui peut être aussi consommateur de foncier. Il faut pouvoir répondre aux demandes, être réactif et avoir de la disponibilité. Pour l'agriculture également, il faut faire attention à la pérennisation des exploitations, les modèles changent et évoluent et le SCoT doit pouvoir suivre ces évolutions.

Il y a une longue histoire et tradition de **fonctionner autour des centralités** pour les villages, c'est pourquoi elles restent dynamiques sur le territoire et jouent un rôle fondamental dans le maintien d'habitants et d'activité. Il y a une volonté de conserver ce fonctionnement et de marquer la nécessité de co-construire le projet afin que chacun trouve sa place.

La fragilité du territoire porte sur les difficultés de déplacements et les manières d'y répondre. Concernant les densités, les mentalités évoluent et les logements en petits collectifs ou intermédiaires répondent bien aujourd'hui à une partie des besoins dans le parcours résidentiel. Il y a néanmoins une inquiétude des communes, légitime si la répartition est trop stricte.

Il y a également un besoin de pédagogie et d'appropriation du projet par tous les élus. Les élus du bureau SCoT ont besoin de travailler avec les services de l'Etat pour faciliter le projet : il faut garder une certaine souplesse et être pédagogue dans ce qui sera déterminé dans le DOO car il y a une crainte forte des communes par rapport à la définition d'objectifs de logements ou de population par exemple qui pourraient être vécus comme une contrainte. Il est important que le SCoT ne soit pas vécu comme un document rigide qui grave dans le marbre des contraintes : **il s'agit de ne pas être dans une définition du besoin mais être dans une politique d'offre**.

Par ailleurs, il y a une zone stratégique très importante pour le projet, c'est celle du Pouzin-Rhône-Vallée. Le classement au PPRI interdit aujourd'hui de nouvelles installations alors que le site est stratégique en termes de développement pour le territoire compte tenu de sa localisation. Il s'agit également d'un site déjà aménagé avec un besoin de requalification (entrée de ville) qui pourrait être prévu dans le SCoT. **Il est attendu des services de l'Etat un accompagnement des élus pour trouver aujourd'hui des solutions**. Les perspectives de diminution du débit moyen du Rhône de 30 à 50% d'ici 2050 oblige à bien reconsidérer le niveau de risque.

Les trois communautés de communes et agglomération ont des **habitudes de travail ensemble** qui perdurent dans ce projet. Il y a une volonté politique de redynamiser et d'inverser les tendances en confrontant le projet aux personnes publiques associées. Il s'agit aujourd'hui d'une étape importante de validation du projet par l'Etat avant la réunion PPA prévue en octobre. Il s'agit pour les élus d'un projet fédérateur qui demande de travailler ensemble et de **faire des différences, des atouts pour l'avenir**.

Pour la Direction Départementale des Territoires (DDT)

Le projet est ambitieux et reprend bien tous les thèmes que doit traiter le SCoT. La transversalité des thèmes est bien mise en avant, les orientations définies sont précises et le projet politique est clair.

Concernant le **développement économique**, l'organisation de l'accueil des activités est un rôle essentiel du SCoT : il s'agit de développer une stratégie dans le positionnement géographique des zones d'activités économiques et de prioriser les investissements. Il faut éviter la dispersion des zones et s'appuyer sur l'armature territoriale définie dans le PADD qui identifie les pôles structurants. Contrairement aux territoires voisins (SCoT Rives du Rhône et Ardèche Méridionale), le Centre Ardèche présente des bassins de vie plus autonomes dans le développement économique notamment.

L'armature territoriale est claire et structurée. Il faudra être vigilant par la suite dans la répartition de la population, des logements et des densités de logements. Il faut dépasser le modèle du lotissement et produire de l'habitat plus groupé. On observe bien aujourd'hui, notamment dans les PLUI, cette évolution. Il s'agit d'inverser les tendances et de redonner leur place aux villes centres. Si l'armature correspond à la réalité, il faut éviter le piège de produire partout et de faire perdre aux centralités leur rôle de catalyseur des services de proximité. **Il s'agit de trouver le juste équilibre et développer les complémentarités entre les communes.** Le fait de bien définir le projet de développement permet de ne pas mettre en péril le territoire dans son ensemble. L'objectif de cette répartition sera donc de renforcer les centralités et éviter qu'elles continuent à perdre de la population. Cette répartition sera différenciée selon les territoires pour permettre un rééquilibrage des tendances actuelles.

Le rôle de **Privas** en tant que ville préfecture est très important. L'Etat sera vigilant à la manière dont se traduiront les orientations spécifiques qui visent à redynamiser la commune.

Concernant la **zone de Rhône-Vallée**, les solutions ne sont pas encore trouvées notamment pour les digues. Il s'agit d'un dossier qui concerne également les collectivités et l'Etat côté Drôme.

La spécificité de chaque territoire est une singularité du Centre Ardèche, chaque bassin a son identité. Les enjeux seront donc différents selon les secteurs. Les services de l'Etat sont présents pour accompagner les élus du SCoT dans la pédagogie auprès des autres élus mais également pour faciliter la mise en œuvre du projet. Il est nécessaire de travailler ensemble.

La DDT valide le projet de PADD à cette étape et souligne la qualité du travail des élus. Cette validation porte sur les orientations du projet politique qui doivent être précisées dans le DOO. La DDT sera particulièrement vigilante sur la traduction des objectifs de répartition des activités économiques, la répartition démographique, les densités et formes d'habitats par niveau d'armature, les modalités de préservation du foncier agricole, ect. La DDT continuera donc à accompagner le SCoT et les élus dans la construction de la suite du projet : sa traduction réglementaire dans le DOO.